



Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

SOLARSPLIT | Conditions Générales SaaS

Les présentes conditions générales (**CG**) forment, conjointement avec tout plan d'abonnement faisant référence aux présentes CG (**Plan d'Abonnement**) et avec toute annexe à ceux-ci (**Annexe**), un contrat (**Contrat**) entre SOLARSPLIT SA (CHE-300.309.976), c/o Microcity SA, rue de la Pierre-à-Mazel 39, 2000 Neuchâtel (le **Prestataire**) et tout client désigné dans un Plan d'Abonnement (le **Client**, et ensemble avec le Prestataire, les **Parties**).

1. Portée et acceptation

1.1. Portée. Les présentes CG régissent les droits et obligations du Client concernant la fourniture par le Prestataire et l'accès et l'utilisation par le Client des solutions du Prestataire spécifiée dans le Plan d'Abonnement, incluant notamment SOLARSPLIT Install et SOLARSPLIT Monitoring (les **Solutions**) et les services fournis dans ce cadre (conjointement avec la fourniture des Solutions, les **Services**), avec les fonctionnalités, modules et limitations spécifiés dans le Plan d'abonnement.

1.2. Catégories d'utilisateurs. Les Solutions peuvent être utilisées par plusieurs catégories d'utilisateurs, soit: (i) tout propriétaire de bien immobilier (les **Propriétaires**); (ii) toute personne physique ou morale fournissant un service d'installation d'équipement (les **Installateurs**) ; et (iii) toute personne physique ou morale fournissant une expertise dans l'évaluation des projets d'installation d'équipement (les **Bureaux Techniques**). Sauf indication contraire, ces CG s'appliquent à toutes les catégories d'utilisateurs.

1.3. Aucune autre obligation. Le Prestataire n'a aucune obligation de fournir des services ou logiciels qui ne sont pas spécifiés dans les présentes CG ou un Plan d'abonnement signé par les Parties. Ces CG peuvent être complétées par d'autres conditions applicables à certaines catégories d'utilisateurs.

1.4. Acceptation. En souscrivant pour l'utilisation des Solutions ou à la première utilisation des Services, le Client accepte expressément d'être lié par les présentes CG.

Si le Client est une personne morale, toute souscription pour l'utilisation des Services par l'un de ses employés, agents ou représentants, pour le compte du Client, est considérée comme une acceptation des présentes CG par le Client. Si vous souscrivez à l'utilisation des Services ou les utilisez au nom d'une personne morale, vous déclarez et gardez que vous êtes dûment autorisé(e) à le faire.

2. Droit d'accès et d'utilisation

2.1. En général. Sous réserve du respect par le Client de l'ensemble de ses obligations, en particulier, de ses obligations financières conformément à l'art. 11, le Prestataire, accorde au Client, pendant la Durée du Contrat, un droit révocable, non exclusif et non transférable d'accéder aux Solutions, ainsi qu'au contenu mis à disposition par le Prestataire sur les Solutions ou généré par leur utilisation (le **Contenu**), et de les utiliser en stricte conformité avec le Contrat et la documentation fournie par le Prestataire, pour son propre

compte et ses propres besoins internes uniquement. Le Client n'a pas le droit de modifier ou de préparer des œuvres dérivées des Solutions et/ou du Contenu, ni de les copier ou de les reproduire, sauf si cela est expressément autorisé par le Prestataire.

2.2. Fonctionnalités. L'étendue des fonctionnalités disponibles pour chaque Solution dépendra de la catégorie d'utilisateur, et sera précisée le cas échéant par des dispositions contractuelles supplémentaires ou le Plan d'Abonnement.

2.3. Utilisateurs Autorisés. Le Client utilise les Solutions et le Contenu uniquement personnellement ou par l'intermédiaire de ses propres employés, agents et/ou représentants ayant un besoin d'y accéder (les **Utilisateurs Autorisés**), et prend les mesures appropriées pour assurer le respect du Contrat par ses Utilisateurs Autorisés. Le Client n'est pas autorisé à utiliser les Solutions et/ou le Contenu pour le compte ou au profit de tiers, ou d'en concéder des sous-licences à des tiers sans l'autorisation écrite expresse et préalable du Prestataire.

2.4. Métriques. Les droits concédés par le Prestataire sur les Solutions et le Contenu peuvent être limités en fonction de certains critères définis dans le Plan d'abonnement ou la documentation fournie par le Prestataire, notamment le nombre d'utilisateurs simultanés ou nommés, le nombre d'environnements productifs/instances qui peuvent être utilisés/exploités, etc. (**Métriques**), que le Client s'engage à respecter.

2.5. Licences limitées. Sous réserve du respect par le Client de toutes les autres conditions des présentes CG, le Prestataire peut mettre les Solutions à disposition sous forme de licences limitées, aux conditions et limitations supplémentaires suivantes:

(a) **Mode de démonstration.** Le Prestataire peut proposer un accès gratuit aux Solutions aux Propriétaires, mais dont les caractéristiques, les fonctionnalités et les niveaux de volume sont limités (**Mode de Démonstration**). Le Prestataire peut modifier le Mode de Démonstration à tout moment, à sa seule discréTION, ou même les interrompre complètement sans préavis au Client. Le Mode de Démonstration ne permet en particulier pas d'enregistrer un Projet complet.

(b) **Services bêta.** De temps à autre, le Prestataire peut mettre des Services Beta à la disposition du Client sans frais supplémentaires. Les **Services Beta** sont des services nouveaux ou différents, ou

des fonctionnalités de ceux-ci, mis à la disposition des clients à des fins de test et d'évaluation, tels qu'un pilote, une version limitée, un accès anticipé, etc. et sont clairement désignés comme beta ou par une description similaire. Le Client peut choisir d'utiliser ces Services Beta, sans en avoir l'obligation. Les Services Beta sont destinés à des fins de tests et d'évaluation et non à une utilisation en production, ne sont pas entièrement pris en charge et peuvent être soumis à des conditions et des frais supplémentaires qui peuvent être présentés au Client. Les Services Beta sont fournis "tels quels" et "tels que disponibles" sans aucune garantie, assistance, maintenance, stockage, accord de niveau de service ou obligation d'indemnisation de quelque nature que ce soit, qui sont ici exclus nonobstant toute autre disposition dans le Contrat. Toutes les restrictions et obligations du Client dans le Contrat s'appliquent également aux Services Béta. Le Prestataire peut interrompre les Services Beta à tout moment, à sa seule discrétion, et/ou ne jamais les rendre généralement disponibles.

- 2.6. **Absence de livraison.** Les Solutions sont fournies en tant que prestation SaaS (Software as a Service) ; par conséquent, le Prestataire ne concède au Client qu'un droit d'accès et d'utilisation des Solutions et ne livre aucune copie des Solutions.
- 2.7. **Développements.** Si, dans le cadre des Services, le Prestataire personnalise, développe ou met à disposition des fonctionnalités supplémentaires des Solutions, ou fournit des correctifs, des corrections de bogues, des mises à jour ou des mises à niveau des Solutions et/ou du Contenu (**Développements**), ces Développements feront automatiquement partie des Solutions, sauf stipulation contraire du Prestataire.
- 2.8. **Modifications.** Le Client reconnaît que le Prestataire peut apporter des modifications aux Solutions ou au Contenu, ce qui peut inclure des modifications de la mise en page ou des fonctionnalités des Solutions, et peut retirer tout Contenu ou modifier les fonctionnalités des Solutions.

3. Compte et identifiants

- 3.1. **Compte.** Afin d'accéder et d'utiliser les Solutions, à l'exception du Mode de Démonstration, le Client doit avoir créé un compte (le **Compte**) et être connecté à ce Compte. Pour créer un Compte, le Client doit:
 - (a) être une personne physique âgée de 18 ans ou ayant l'âge légal dans le pays de résidence du Client si cet âge est supérieur à 18 ans;
 - (b) avoir l'exercice des droits civils ;
 - (c) si le Compte est créé pour une personne morale, être représenté par une personne dûment autorisée à le faire ; et

(d) fournir les informations requises lors de l'inscription.

Le Client garantit que toutes les informations fournies dans le cadre du processus d'enregistrement ou autrement sont vraies et exactes. Le Client doit maintenir ces informations à jour à tout moment.

- 3.2. **Identifiants.** Si le Prestataire fournit des identifiants nominatifs, ces identifiants doivent être utilisés exclusivement par les utilisateurs individuels autorisés pour lesquels ils ont été délivrés, pour le compte du Client. Si les identifiants sont fournis sans spécifier d'utilisateur spécifique, ils peuvent être utilisés par tout Utilisateur Autorisé, toujours uniquement pour le compte du Client.
- 3.3. **Confidentialité.** Le Client est responsable de la confidentialité des identifiants fournis et doit informer immédiatement le Prestataire de toute perte ou divulgation non autorisée de ceux-ci, qui seront alors désactivés et remplacés par le Prestataire. Le Prestataire peut facturer des frais pour le remplacement de tout identifiant. Le Client doit en outre informer immédiatement le Prestataire si un utilisateur nommé pour lequel le Prestataire a émis un identifiant quitte l'organisation du Client.
- 3.4. **Services tiers.** En cas de connexion par le Client de services tiers sur les Solutions, notamment au moyen d'APIs, il demeure responsable de la gestion et de la confidentialité des identifiants du service tiers.

4. SOLARSPLIT Install

- 4.1. **Service fourni.** Le Propriétaire peut paramétrier dans SOLARSPLIT Install des projets d'installation d'équipement (le **Projet**), afin d'effectuer des simulations et obtenir diverses informations liées notamment aux coûts, subventions et retours sur investissement des équipements. Ces informations sont fournies à titre purement indicatif, sur la base des données transmises par le Propriétaire et soumises aux conditions de l'art. 8.4, et ne constituent ni une promesse de performance, ni une garantie de rendement, ni une confirmation d'éligibilité à des subventions. Le Propriétaire demeure responsable des décisions prises dans ce cadre, en particulier de l'ouverture de l'Appel d'Offres et de l'acceptation des Offres. Les Projets et simulations peuvent être conservés dans les Solutions afin de fournir un historique au Propriétaire, et aux fins décrites à l'art. 8.3.
- 4.2. **Appel d'offres.** Le Propriétaire peut déclencher un appel d'offres pour un Projet (l'**Appel d'Offres**). Le Propriétaire autorise le Prestataire à transmettre le Projet à des Installateurs et Bureaux Techniques. Le Propriétaire s'engage au paiement des frais indiqués lors de la confirmation de l'Appel d'Offres, incluant notamment des frais de dossier, d'Expertise Technique et de replanification, dans les modalités de l'art. 4.7.

- 4.3. **Bureaux Techniques.** Le Prestataire contactera les Bureaux Techniques dont l'intervention est requise ou demandée par le Projet objet de l'Appel d'Offres, qui prendront ensuite rendez-vous avec le Propriétaire pour leur intervention (**l'Expertise Technique**). Un rendez-vous peut être annulé par le Propriétaire sans frais jusqu'à 24 heures avant l'horaire convenu. Dans le cas contraire, des frais de replanification seront mis par le Prestataire à la charge du Propriétaire.
- 4.4. **Amiante et polluants.** Selon l'année de construction de l'immeuble concerné par le Projet, en particulier si celle-ci est antérieure à 1991, l'Appel d'Offres pourra nécessiter un diagnostic de présence d'amiante ou de polluants (**le Diagnostic Amiante et Polluants**). Le Diagnostic Amiante et Polluants, réalisé par un Bureau Technique et constituant une Expertise Technique, se limitera aux zones de l'immeuble concernées par l'installation du Projet. Aucune conclusion sur la présence d'amiante ou de polluants dans l'ensemble de l'immeuble ne pourra ainsi être tirée du Diagnostic Amiante et Polluants. Le Propriétaire accepte que le Diagnostic Amiante et Polluants peut causer des dommages requis par les prélèvements nécessaires au Diagnostic Amiante et Polluants à l'immeuble concerné par le Projet.
- 4.5. **Transmission des offres.** Le Prestataire transmet au Propriétaire les devis des Installateurs (**l'Offre** ou **les Offres**), accompagnées d'une analyse comparative et d'un score attribué par SOLARSPLIT Install. Ces informations supplémentaires sont apportées à titre purement indicatif. Le Propriétaire est libre d'accepter ou non les Offres.
- 4.6. **Contrat d'installation.** La signature par le Propriétaire et Installateur de l'Offre acceptée peut avoir lieu via SOLARSPLIT Install, qui contiendra alors une synthèse du projet élaborée par SOLARSPLIT Install, les détails de l'Offre et les présentes CGU. Le Prestataire n'est pas partie à l'éventuel contrat conclu entre le Propriétaire et l'Installateur suite à l'acceptation d'une Offre. Les obligations découlant de ce contrat relèvent de la seule responsabilité des parties.
- 4.7. **Frais.** En cas d'acceptation d'une Offre par le Propriétaire, aucun frais n'est dû au Prestataire, sous réserve des frais de replanification de l'art. 4.3. Si le Propriétaire n'accepte aucune des Offres dans un délai d'un mois suivant la réception de celles-ci et sous réserve d'une prolongation de ce délai accordée par le Prestataire, le Prestataire pourra exiger le paiement de l'ensemble des frais engendrés indiqués lors de la confirmation de l'Appel d'Offres, qui constituent des Redevances soumises à l'art. 11.
- 4.8. **Codes promotionnels.** Le Prestataire peut à son entière discrétion accorder des codes promotionnels activables lors de la création du Compte du Propriétaire ou du déclenchement de l'Appel d'Offres. Un code promotionnel est utilisable sur un seul Projet, n'est pas cumulable avec d'autres codes promotionnels, peut être soumis par le Prestataire à une limite de validité, n'est pas convertible en équivalent monétaire, et peut être suspendu en tout temps par le Prestataire.
- 5. SOLARSPLIT Monitoring**
- 5.1. **Service fourni.** SOLARSPLIT Monitoring permet au Propriétaire l'agrégation et visualisation de données liées à ses équipements. Des recommandations afin d'optimiser la consommation et la maintenance peuvent être fournies, à titre purement indicatif.
- 5.2. **Accès tiers.** La fourniture du service peut impliquer la connexion de SOLARSPLIT Monitoring à des API ou services tiers, selon les équipements suivis. Le Prestataire ne garantit pas la disponibilité de ces services tiers, ni l'exactitude des données reçues dans ce cadre.
- 6. Disponibilité, maintenance et autres services**
- 6.1. **Disponibilité.** Le Prestataire s'efforce de maintenir la disponibilité des Solutions et du Contenu, sans toutefois garantir leur totale disponibilité.
- 6.2. **Services de Maintenance.** Dans le cadre de la fourniture des Solutions, le Prestataire s'engage à fournir des prestations de maintenance des Solutions afin d'identifier et de résoudre les problèmes pouvant impacter négativement leur bon fonctionnement et disponibilité (**Services de Maintenance**). Ces Services de Maintenance comprennent les réparations (rectification des défauts et des erreurs pour rétablir la fonctionnalité) et l'entretien (maintenance pour maintenir la fonctionnalité).
- Bien que le Prestataire améliore continuellement les Solutions et les Contenus, le Client ne peut prétendre, dans le cadre des Services de Maintenance, à toute prestation de développement, adaptation ou amélioration de ceux-ci (maintenance évolutive), ou à des Services supplémentaires (qui peuvent le cas échéant être fournis dans le cadre de l'art. 6.4). Le Prestataire prendra en considération les demandes d'évolution formulées par le Client, mais ne s'engage pas sur leur réalisation.
- 6.3. **Fenêtres de maintenance.** En règle générale, le Prestataire s'efforcera d'effectuer les Services de Maintenance pendant une durée limitée, et à des moments permettant de limiter l'impact sur le Client, périodes durant lesquelles les Solutions et/ou le Contenu peuvent être totalement ou partiellement indisponibles.
- 6.4. **Services additionnels.** Le Prestataire s'engage à fournir une assistance technique au Client pour les Solutions (**le Support**), si et dans la mesure prévue dans le Plan d'abonnement. Le Support est disponible entre 9h-11h et 13h-16h CET les jours ouvrables (au siège social du Prestataire) par e-mail (support@solarsplit.com) et/ou par téléphone au +41 32 580 00 24, selon les indications fournies par le Prestataire. Le Prestataire peut également accepter de fournir

des Services supplémentaires (tels que des services de personnalisation, de développement et/ou de conseil), sous réserve du paiement par le Client des Redevances applicables et que les Parties concluent un accord ad hoc (qui sera, sauf indication contraire, régi par les présentes CG).

- 6.5. **Diligence.** Le Prestataire fournit les Services conformément aux règles de l'art, respectant le soin et la diligence requise d'un prestataire de services informatique spécialisé. Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens (et non de résultat).
- 6.6. **Planification.** Le Prestataire déploie ses meilleurs efforts afin de fournir les Services dans les délais fixés dans le Plan d'abonnement. Les délais convenus n'ont toutefois qu'un caractère purement indicatif, sauf indication expresse de leur caractère contraignant.

7. Obligations du Client

- 7.1. **Paiement des Redevances.** Le Client doit acquitter les paiements qui sont stipulés dans le Plan d'Abonnement ou qui ont été convenus avec le Prestataire d'une autre manière (**Redevances**), conformément aux conditions de paiement énoncées à l'art. 11.
- 7.2. **Utilisation des Services.** Le Client se conforme – et s'assure que ses Utilisateurs Autorisés se conforment – à toutes les lois et réglementations applicables à l'utilisation des Services, ainsi qu'aux conditions et limitations de toute licence ou autre droit accordé, comme indiqué dans le Contrat ou autrement spécifié par le Prestataire. En particulier, le Client et les Utilisateurs Autorisés ne doivent pas, sans le consentement préalable du Prestataire, que ce soit pendant ou après la Durée du Contrat : (i) utiliser les Services à des fins illicites (ii) utiliser les Services pour le compte ou le bénéfice de tiers; (iii) tenter de copier, modifier, créer des œuvres dérivées, publier, transmettre, distribuer, rendre accessible ou mettre de toute autre manière tout ou partie des Services, du Contenu, des Solutions ou de leur infrastructure à disposition de tout tiers (hormis aux Utilisateurs Autorisés); (iv) insérer tout logiciel malveillant dans les Solutions ou leur infrastructure ; (v) accéder ou chercher à accéder au code source des Solutions, en ayant recours à des techniques de décompilation, d'ingénierie inverse ou quelque autre moyen que ce soit, sous réserve du droit impératif ; ou (vi) utiliser toute partie des Services dans le but de créer un produit ou un service concurrent ou de copier leurs caractéristiques ou leur interface utilisateur.
- 7.3. **Non-contournement.** Le Client est tenu de s'abstenir d'utiliser toute information (incluant notamment des coordonnées de contact et toute information contenue dans le Projet, l'Appel d'Offres ou les Offres) reçue dans le cadre de son utilisation des Solutions afin de contourner le processus établi par les Solutions, en particulier dans le but de se soustraire au paiement des Redevances, et ce

durant les douze mois suivant la mise en ligne de l'Appel d'Offres concerné, ou afin de développer une activité concurrente à celle du Prestataire ciblant les autres Clients et Projets dont il a pris connaissance dans le cadre de l'usage des Solutions.

- 7.4. **Licences et autorisations.** Le Client est tenu de disposer et de maintenir les autorisations nécessaires à son utilisation des Services.
- 7.5. **Vérifications.** Les Solutions peuvent contenir des outils permettant au Prestataire de vérifier le respect des présentes CG par le Client et le Prestataire a le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'accès aux Services et/ou de désactiver tout identifiant délivré pour l'utilisation de ceux-ci en cas de non-respect des présentes CG.
- 7.6. **Défaut du Client.** En cas de manquement du Client à ses obligations prévues dans le Contrat, le Prestataire sera excusé de l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat et n'assumera aucune responsabilité à cet égard (sans préjudice des autres droits du Prestataire en vertu du présent Contrat).

8. Contenus Client

- 8.1. **Contenus Client.** Certains Services peuvent permettre au Client de télécharger, publier ou transmettre du contenu ou données via les Solutions (**Contenus Client**).
- 8.2. **Titularité.** Sous réserve de l'art. 9.1 ou de toute disposition contraire contenue dans d'autres conditions contractuelles, en tant que les Parties sont concernées, les Contenus Client sont et restent la titularité exclusive du Client et rien dans les présentes CG ne doit être interprété comme un transfert de propriété des Contenus Client au Prestataire.
- 8.3. **Utilisation du Contenu Client.** Le Client accorde au Prestataire le droit non exclusif, mondial et gratuit d'utiliser les Contenus Client dans le seul et unique but de fournir ou d'améliorer les Services, y compris pour la collecte, le traitement, le stockage, l'utilisation, la génération, l'anonymisation, la modification, la création d'œuvres dérivées, la publication, la traduction, l'octroi de sous-licence et le transfert des Contenus Client à des tiers, ainsi que pour l'entraînement d'algorithme par l'utilisation des Contenus Client, uniquement dans la mesure nécessaire pour fournir ou améliorer les Services. Par souci de clarté, il est précisé que le Prestataire ne vendra pas et ne commercialisera pas d'une autre manière les Contenus Client.
- 8.4. **Garantie.** Le Client garantit (i) qu'il dispose des droits nécessaires et, si applicable, qu'il a obtenu toutes les autorisations et tous les consentements nécessaires au traitement des Contenus Client par le Prestataire conformément au Contrat, (ii) que les Contenus Client ne violent aucune loi ou réglementation applicable, les présentes CG, et ne portent pas atteinte à un quelconque droit d'un tiers, et (iii) que les données fournies lors de l'utilisation des

Services sont exactes et actuelles. Le Prestataire peut retirer tous Contenus Client qu'il considérerait comme violant cette garantie.

9. Propriété intellectuelle du Prestataire

- 9.1. **En général.** En tant que les Parties sont concernées, le Prestataire est et demeure propriétaire exclusif de tous les droits et prérogatives, enregistrés ou non, découlant de la législation suisse ou de toute autre législation nationale ou internationale, sur les droits d'auteur, les bases de données, les marques, les noms de domaine, les designs et les brevets d'invention, le savoir-faire, la confidentialité et/ou les secrets d'affaires, et tous les autres droits de propriété intellectuelle ou similaires de quelque nature que ce soit (**Droits de Propriété Intellectuelle**) sur les Solutions, tout Développement, le Contenu et les Services fournis, à l'exception uniquement des Contenus Client. Aucune disposition des présentes CG n'opère une cession ou un transfert des Droits de Propriété Intellectuelle au Client.
- 9.2. **Données d'utilisation.** Au demeurant, le Prestataire est titulaire des droits sur, et peut librement utiliser à toutes fins (y compris, sans limitation, à des fins d'exploration de données, d'analyse comparative, ou pour le développement et la commercialisation de nouveaux services), toutes les données ou informations (i) collectées à partir de cookies ou d'autres technologies de suivi et d'analyse présents sur les Solutions (y compris toutes les données de suivi liées au trafic des utilisateurs), (ii) relatives à l'accès et à l'utilisation des Solutions par le Client et ses Utilisateurs Autorisés ou d'autres utilisateurs, y compris le nombre et la durée des visites des Contenus et, (iii) à condition que des efforts raisonnables soient pris pour supprimer toute référence au Client et à toute personne identifiable (**Données d'utilisation**).
- 9.3. **Notification de violations.** Si le Client prend connaissance d'une violation ou d'un risque imminent de violation de tout Droit de Propriété Intellectuelle relatif aux Services, il doit immédiatement en informer le Prestataire et lui fournir toutes les informations utiles sur cette violation ou ce risque de violation. Le Prestataire est seul habilité à décider de toute action à entreprendre. Le Client fournit au Prestataire, à ses frais, toute l'assistance raisonnablement requise par le Prestataire pour protéger ses Droits de Propriété Intellectuelle, conformément aux instructions du Prestataire.
- 9.4. **Prétentions de tiers.** Si un tiers fait valoir contre le Client ou contre le Prestataire des prétentions en lien avec une violation de ses Droits de Propriété Intellectuelle, liée à l'utilisation des Services par le Client et ses utilisateurs, ou si le Prestataire a des raisons de supposer qu'un tiers puisse faire valoir de tels droits, le Prestataire peut, à son choix, sans en avoir l'obligation, (i) acquérir les droits nécessaires pour permettre au Client de

continuer à utiliser les Services concernés, selon le présent Contrat ; (ii) changer les Services concernés d'une manière à ce qu'ils ne violent pas ou plus les droits du tiers concerné ; (iii) remplacer en tout temps les Services concernés par d'autres logiciels ou services raisonnablement équivalents ; ou (iv) retirer au Client les droits d'accéder aux et utiliser les Services concernés, auquel cas le Prestataire remboursera au Client les éventuels frais qu'il aurait déjà payés en lien avec les Services concernés (pour autant qu'aucune faute ne lui soit imputable et moyennant déduction de l'amortissement d'usage pendant la durée de l'usage) et le présent Contrat prendra fin par rapport aux Services concernés uniquement. Toute responsabilité du Prestataire est au demeurant exclue si les prétentions de tiers sont liées aux agissements ou à l'inaction du Client ou de tiers.

- 9.5. **Réparation.** Le Client reconnaît expressément que toute violation des Droits de propriété intellectuelle du Prestataire est susceptible de causer un préjudice irréparable au Prestataire, pour lequel des dommages-intérêts seuls seraient insuffisants, et que le Prestataire peut donc demander des mesures provisionnelles ou tout autre moyen de droit disponible dans toute juridiction.

10. Contenus de tiers

- 10.1. **En général.** Les Services peuvent contenir du contenu et/ou des composants logiciels incorporés dans les Services ou fournis avec ceux-ci, développés, distribués et/ou licenciés par des tiers (Contenus Tiers). Dans ce cas, les conditions de licence relatives à ces Contenus Tiers s'appliquent, en plus du Contrat, et le Client s'engage à les respecter. Le Prestataire s'efforce d'identifier tout Contenu Tiers dans la documentation des Services.
- 10.2. **Licences open source.** Aucune disposition des présentes CG n'a pour effet de restreindre, de limiter ou d'affecter de quelque manière que ce soit les droits ou obligations que le Client peut avoir, ou les conditions auxquels il peut être soumis, en vertu des licences open source des composants fournis avec les Services.

11. Conditions financières

- 11.1. **Redevances.** Les Redevances stipulées sous forme de forfait unique et/ou de montants récurrents doivent être payées d'avance et sont non remboursables en cas de résiliation du Contrat. Le Plan d'abonnement peut prévoir des modalités de paiement différentes. Les Redevances relatives aux Services fournis en régie ou découlant de l'utilisation des Services par le Client doivent, sauf stipulation contraire contenue dans le Plan d'abonnement, être payées sous 30 jours à compter de la date d'émission de la facture adressée au Client.
- 11.2. **Taxes.** Les Redevances et autres montants dus selon le Contrat sont exclusifs de tous impôts et taxes, notamment de TVA, lesquels sont à la charge exclusive du Client.

- 11.3. **Paiements.** Les montants dus au Prestataire sont payés par carte de crédit ou virement sur le compte bancaire du Prestataire, sur le compte indiqué au Client. En cas de paiement par carte de crédit, le Client autorise l'émetteur de la carte à payer tous montants et autorise le Prestataire (ou son agent de facturation) à débiter le compte de la carte de crédit jusqu'à ce que le Contrat soit résilié conformément à ces CG. Le Client doit fournir des informations de facturation et de carte de crédit actuelles, complètes et exactes. Il accepte de payer tous les frais de recouvrement, y compris les frais administratifs et les frais d'avocat, sur tout solde impayé. Dans certains cas, la banque ou l'émetteur de la carte de crédit peut facturer des frais de transaction étrangère ou des frais connexes, que le Client devra payer. Le paiement via PayPal, Stripe ou un autre prestataire de services de paiement est soumis aux conditions générales de ce prestataire.
- 11.4. **Suspension des Services.** L'utilisation continue des Services par le Client est soumise au paiement en temps voulu de toutes les Redevances. Le Prestataire peut cesser temporairement de fournir les Services ou suspendre tout droit d'accès ou d'utilisation aux Solutions et/ou tout identifiant délivré au Client, le cas échéant, si le Client est en défaut de paiement des Redevances dues.
- 11.5. **Compensation.** La compensation de créances requiert l'accord écrit préalable du Prestataire.
- 11.6. **Modifications.** Le Prestataire peut modifier la tarification de ses Services à tout moment, par exemple en ajoutant de nouveaux Services moyennant des frais supplémentaires, ou en modifiant les Plans d'Abonnements actuels, à condition que si la modification concerne le Plans d'Abonnement actuel du Client, le Prestataire en informe le Client par avance et que la modification ne prenne effet qu'à la prochaine échéance du Plan d'Abonnement.
- 11.7. **Anciens Plans.** Le Prestataire se réserve le droit de cesser de fournir certains Plans d'Abonnement, auquel cas il s'efforcera, dans la mesure du raisonnable, de continuer à les prendre en charge jusqu'à la fin de leur période de validité en cours. Nonobstant ce qui précède, le Prestataire se réserve le droit de cesser de prendre en charge les Plans d'Abonnement qui ont été retirés à tout moment.
- 12. Protection des données**
- 12.1. **Principe.** Si la fourniture des Services implique le traitement par le Prestataire (i) de toute donnée personnelle transmise par le Client ou des Utilisateurs Autorisés du Client (**Données personnelles du Client**), notamment avec les Contenus Client, ou (ii) de données personnelles relatives aux Données d'utilisation (**Données personnelles d'utilisation**), le Prestataire et le Client se conforment pleinement à leurs obligations respectives en vertu des lois et réglementations applicables en matière de protection des données.
- 12.2. **Rôles des Parties.** Dans ce cas, le Prestataire traite les Données personnelles du Client (i) en tant que sous-traitant, exclusivement aux fins convenues dans les présentes CG et uniquement dans la mesure nécessaire pour remplir les obligations prévues par les présentes, conformément aux instructions du Client, qui agit en tant que responsable du traitement ; et (ii) pour ses opérations commerciales légitimes liées à la fourniture des Services et à des finalités distinctes. Le Prestataire traite les Données Personnelles d'utilisation en tant que seul responsable du traitement de celles-ci.
- 12.3. **Nature et finalité.** Lorsqu'il agit comme responsable de traitement, le Prestataire traite notamment les données personnelles du Client aux fins suivantes : amélioration des Services ; entraînement des services d'IA fournis ; promotion d'offres et services du Prestataire au Client ; et gestion des éventuels litiges avec des tiers. Il peut traiter toute donnée personnelle nécessaire à ces fins, dont notamment toute donnée d'identification et de contact.
- 12.4. **Obligations du Prestataire.** Le Prestataire s'engage à respecter la législation suisse en matière de protection de données. Si le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) est applicable, Le Prestataire s'engage en outre à respecter les obligations mentionnées à l'art. 28 al. 3 RGPD.
- 12.5. **Obligations du Client.** Le Client est notamment responsable de la qualité, de la licéité et de la pertinence des Données personnelles du Client traitées dans le cadre des Services et répond vis-à-vis des tiers concernés par le traitement et des autorités compétentes en matière de protection de données. En particulier, le Client s'engage à :
- (a) disposer de motifs justificatifs valables pour le traitement des Données personnelles du Client dans le cadre des Services, notamment en obtenant le consentement valide des personnes concernées en vue du traitement de leurs données personnelles, si un tel consentement est requis en vertu de la législation applicable en matière de protection de données ; et
 - (b) fournir des informations suffisantes aux personnes concernées quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles.
- 12.6. **Responsabilité.** Le Client est seul responsable du traitement des Données personnelles du Client, le cas échéant, dans le cadre des Services. Le Client confirme que le Prestataire peut considérer tout traitement des Données personnelles du Client dans le cadre des Services, ainsi que toute instruction du Client, comme étant conformes aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données.
- 12.7. **Communication.** Le Client reconnaît, par son acceptation des CG, que la fourniture des Services implique la communication de

données personnelles lui appartenant à d'autres Clients. Ces données peuvent inclure toute donnée identifiante et de contact, ainsi que toute donnée relative au Projet réalisé.

- 12.8. **Transfert.** Par son acceptation des CG, le Client reconnaît et accepte expressément que les Données personnelles du Client ou les Données personnelles d'utilisation peuvent être transférées et traitées sur des serveurs situés hors de Suisse, y compris potentiellement dans des pays qui ne disposent pas d'une réglementation en matière de protection des données jugée équivalente à celles de la Suisse.
- 12.9. **Demandes et requêtes.** Le Prestataire peut transmettre au Client toute demande, requête ou autre action de toute autorité de surveillance et/ou de tout tiers (y compris les personnes concernées), dirigée contre le Prestataire et concernant le traitement de toute Donnée personnelle du Client, à charge pour lui d'y donner suite. Si le Prestataire est tenu d'entreprendre lui-même une démarche, par exemple répondre à toute demande de toute autorité de surveillance ou de tout tiers, ou coopérer à des enquêtes, et/ou en fournir une assistance au Client, le Client indemnisera pleinement le Prestataire pour ces démarches et les coûts internes et externes, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, encourus dans ce cadre. Les demandes, requêtes ou actions relatives aux Données personnelles d'utilisation sont traitées exclusivement par le Prestataire.
- 12.10. **Opposition.** Le Client peut s'opposer au traitement par le Prestataire de ses données à des fins de promotion d'offres et services du Prestataire en adressant un courriel à l'adresse support@solarsplit.com ou, si cette option est disponible, via le paramétrage de son Compte.
- 12.11. **DPA ad hoc.** Les Parties peuvent convenir dans un accord séparé ou tout autre document de dispositions spécifiques concernant le traitement des Données personnelles du Client dans le cadre des Services, auquel cas ces dispositions auront préséance sur et remplaceront les dispositions du présent article 12.

13. Confidentialité

- 13.1. **Définition.** Pour ces CG, « **Informations Confidentielles** » désigne toute information divulguée par l'une des Parties (selon le contexte, la **Partie Divulgatrice**) à l'autre (selon le contexte, la **Partie Réceptrice**), directement ou indirectement, par écrit ou oralement, qui est désignée comme "confidentielle", "propriétaire", ou toute autre désignation similaire, ou qui peut raisonnablement être considérée comme étant de nature confidentielle. Les Informations Confidentielles comprennent le contenu du Contrat, (mais pas le fait que les Parties collaborent), toutes les informations sur les activités et les opérations de la Partie Divulgatrice, et plus généralement toutes les informations relatives à la Partie Divulgatrice ou détenues ou contrôlées par elle,

dont la Partie Réceptrice prendra connaissance dans le cadre de l'exécution du Contrat. Les Solutions, le Contenu, les Services, ainsi que toutes les Données d'Utilisation, sont considérés comme Informations Confidentielles et la propriété du Prestataire uniquement, le Prestataire agissant en tant que Partie Divulgatrice en ce qui les concerne. Les Informations Confidentielles ne comprennent toutefois pas toute information qui : (i) a été rendue publique sans restriction avant le moment de la divulgation par la Partie Divulgatrice ; (ii) devient publiquement connue sans restriction après la divulgation par la Partie Divulgatrice sans action ou inaction de la Partie Réceptrice ; (iii) est déjà en possession de la Partie Réceptrice au moment de la divulgation par la Partie Divulgatrice comme l'attestent les fichiers, les dossiers et/ou autres preuves de la Partie Réceptrice immédiatement avant le moment de la divulgation ; (iv) est obtenue par la Partie Réceptrice auprès d'un tiers sans violation des obligations de confidentialité de ce tiers ; ou (v) est développée indépendamment par la Partie Réceptrice sans utilisation ou référence aux Informations Confidentielles de la Partie Divulgatrice, comme l'attestent les dossiers de la Partie Réceptrice.

- 13.2. **Obligation de confidentialité.** La Partie Réceptrice s'engage à ne pas, et à faire en sorte que ses employés, agents, sous-traitants ou représentants s'abstiennent de (a) divulguer, vendre, accorder une licence, transférer ou mettre à la disposition d'une personne ou d'une entité quelconque les Informations Confidentielles de la Partie Divulgatrice, sauf à ses employés, agents, sous-traitants ou représentants ayant un besoin légitime de connaître ces Informations Confidentielles pour l'exécution des obligations de la Partie Réceptrice en vertu du Contrat (et uniquement dans cette mesure), et/ou (b) utiliser, reproduire ou copier les Informations Confidentielles de la Partie Divulgatrice, sauf si et dans la mesure nécessaire pour l'exécution du Contrat.
- 13.3. **Titularité et restitutions.** En ce qui concerne les Parties, la Partie Divulgatrice est et demeure exclusivement titulaire de tous les Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux Informations Confidentielles. A la fin du Contrat ou à tout moment sur demande de la Partie Divulgatrice, la Partie Réceptrice restituera toutes les copies des documents et supports contenant des Informations Confidentielles de la Partie Divulgatrice.
- 13.4. **Conformité.** Aucune disposition du Contrat n'empêche le Prestataire ou le Client de se conformer aux lois applicables. La Partie Réceptrice peut divulguer des Informations Confidentielles dans le cadre de décisions de justice, d'autres procédures judiciaires ou administratives ou si la loi l'exige, à condition que la Partie Réceptrice informe rapidement la Partie Divulgatrice par écrit de cette exigence avant la divulgation (sauf si elle est légalement

interdite de le faire) et prenne les mesures raisonnables pour protéger les Informations confidentielles contre toute divulgation, et à condition également que cette divulgation soit limitée au minimum nécessaire pour se conformer à l'exigence légale.

- 13.5. **Préjudices.** Le Client reconnaît que la violation de son obligation de confidentialité peut entraîner un préjudice irréparable pour le Prestataire, qui pourrait ne pas être compensé de manière adéquate sous la forme d'indemnisation monétaire. En conséquence, le Prestataire peut demander et obtenir des mesures provisionnelles en cas de violation ou de menace de violation des engagements susmentionnés, en plus de tout autre droit à disposition du Prestataire.
- 13.6. **Feedback.** Le Prestataire n'a pas accepté et n'accepte pas de traiter de manière confidentielle tout Feedback (tel que défini ci-dessous) que le Client fait au Prestataire, et rien dans le Contrat ne limite le droit du Prestataire d'utiliser, de tirer profit, de divulguer, de publier, de garder secret ou d'exploiter de toute autre manière le Feedback, sans obligation d'indemniser ou de créditer le Client. (Le terme **Feedback** désigne toute suggestion ou idée visant à améliorer ou à modifier de quelque manière que ce soit les Services ou d'autres produits ou services du Prestataire).

14. Garanties du Prestataire

- 14.1. **Exclusions.** Les Services (y compris par souci de clarté tout Développement, et le Contenu) sont fournis « tels quels » et « tels que disponibles ». Dans toute la mesure autorisée par la loi, le Prestataire ne donne aucune garantie concernant ceux-ci, qu'elle soit expresse, implicite ou légale, y compris toute garantie de qualité, d'adéquation à un usage particulier, de jouissance paisible et de non-violation des droits de tiers. En particulier, le Prestataire ne garantit pas que les Services répondront aux exigences du Client, que leur fonctionnement sera ininterrompu ou exempt d'erreurs, que toute erreur sera corrigée, qu'il assurera la compatibilité continue des Services avec tous produits tiers, même s'ils étaient compatibles à un moment donné, que les Services seront toujours disponibles et resteront disponibles sans modification ou que certains modèles d'abonnement disponibles à un moment donné seront encore disponibles à la fin de la période d'abonnement applicable.
- 14.2. **Contenu Tiers.** Le Prestataire ne garantit aucune disponibilité des Contenus Tiers, ni exactitude ou qualité des données contenues dans les Contenus Tiers.

15. Responsabilité du Prestataire

- 15.1. **Principe.** Dans toute la mesure autorisée par la loi, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité, résultant notamment de toutes fautes, erreurs ou omissions du Prestataire – sauf en cas de dol ou de faute grave du Prestataire – ainsi que des fautes, erreurs ou

omissions de ses sous-traitants éventuels, causant tout dommage, direct ou indirect, au Client. En particulier, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, dans la mesure permise par la loi, le Prestataire décline toute responsabilité pour simple négligence ainsi que pour tous les dommages ou pertes indirects, médiatis, et/ou consécutifs du Client et/ou de tiers, qu'ils soient prévisibles ou non, ou que le Prestataire ait été informé ou non du risque encouru – ce qui inclut notamment le gain manqué, le préjudice commercial ou réputationnel, la perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, la perte de clientèle, la perte d'une chance, le coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, ainsi que la perte, le dommage ou la corruption de données – en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive de tout Service ou de toute autre prestation du Prestataire, quelle que soit la nature de l'action ou du dommage.

- 15.2. **Utilisation d'Internet.** L'utilisation d'Internet comporte des risques, notamment celui que les données transmises soient interceptées, modifiées ou supprimées. En utilisant les Solutions, le Client accepte ces risques. Le Prestataire décline toute responsabilité à cet égard.
- 15.3. **Utilisation des Services.** L'utilisation des Services se fait entièrement aux risques du Client, et le Prestataire décline expressément toute garantie concernant l'utilisation de ceux-ci par le Client et/ou toute décision prise par le Client sur la base des informations obtenues à partir de son utilisation des Services, en particulier en relation avec l'usage décrit aux sections 4 et 5. En outre, le Prestataire n'est pas responsable des dommages découlant d'une utilisation des Services contraire au Contrat ou à la Documentation ou illicite par le Client.
- 15.4. **Montant limité.** En aucun cas, la responsabilité totale du Prestataire au cours d'une période de 12 mois ne dépassera le montant des Redevances effectivement payées par le Client pour les Services sur la période de 12 mois précédant l'évènement dommageable, dans la mesure où une telle limitation est admise en droit applicable.
- 15.5. **Auxiliaires.** Les exclusions et limitations prévues au présent art. 15 s'étendent aux administrateurs, dirigeants, employés, représentants, sous-traitants et auxiliaires du Prestataire.

16. Indemnisation

- 16.1. **Indemnisation.** Le Client s'engage à défendre, à dégager de toute responsabilité et à indemniser le Prestataire, ses administrateurs, dirigeants, employés et auxiliaires, de toute responsabilité, perte, coût, dommage ou dépense, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, résultant (i) de l'utilisation par le Client des Services autrement que de la manière autorisée par les présentes CG et en stricte conformité avec toute documentation

fournie pour les Services ; ou (ii) de l'utilisation par le Prestataire de tous Contenus Client de manière conforme aux présentes CG.

- 16.2. **Procédures d'indemnisation.** En cas de réclamations ou de procédures engagées à l'encontre du Prestataire, de ses administrateurs, dirigeants, employés ou auxiliaires en relation avec l'utilisation des Services par le Client ou de l'utilisation par le Prestataire des Contenus Client, le Prestataire (i) en informera le Client sans délai excessif ; et (ii) permettra au Client d'assister le Prestataire dans la défense et le règlement de ces réclamations ou procédures avec un avocat de son choix et à ses propres frais, si et comme le permettent les règles de procédure applicables.

17. Durée et résiliation

- 17.1. **Entrée en vigueur.** Le Contrat entre en vigueur à la survenance du premier des événements suivants: la souscription par le Client pour l'utilisation des Solutions ou la première utilisation des Services.

- 17.2. **Durée.** En cas de Plan d'Abonnement contenant des Redevances récurrentes, le Contrat est conclu pour la durée initiale indiquée dans le Plan d'abonnement ou par tout autre moyen approprié par le Prestataire, et en l'absence de durée spécifiée, pour une durée initiale de 12 mois à compter de son entrée en vigueur conformément à l'article 17.1 ci-dessus, sous réserve de sa résiliation conformément au présent art. 17 (la **Durée Initiale**). En l'absence de Redevance récurrente prévue par le Plan d'Abonnement, le Contrat est conclu pour une durée indéfinie, et l'art. 17.3 ne lui est pas applicable.

- 17.3. **Renouvellement.** Le Plan d'abonnement est automatiquement renouvelé à l'expiration de la Durée Initiale, ou de la période de renouvellement en cours (chacune étant une **Période de Renouvellement**, et ensemble avec la Durée initiale, la **Durée du Contrat**), pour une Période de Renouvellement consécutive de même durée que la Durée Initiale, sous réserve d'une annulation du Plan d'Abonnement comme indiqué ci-après.

- 17.4. **Annulation par le Client.** Le Client peut annuler son Plan d'Abonnement à tout moment via l'outil dédié sur l'interface des Solutions, ou en envoyant un email à support@solarsplit.com, auquel cas son Plan d'Abonnement et le Contrat prendront fin à la fin de la Durée Initiale, respectivement de la Période de Renouvellement en cours. En l'absence de Redevance récurrente, le Plan d'Abonnement peut être annulé sans préavis avec effet immédiat.

- 17.5. **Annulation par le Prestataire.** Le Prestataire peut annuler le Plan d'abonnement et résilier le Contrat par notification au Client (y compris via ses Utilisateurs Autorisés) avec un préavis de 30 jours, ou avec un préavis tel que défini par le Plan d'Abonnement, pour la fin de la Durée

Initiale, respectivement de la Période de Renouvellement en cours. En l'absence de Redevance récurrente, le Plan d'Abonnement prendra fin dès l'échéance du préavis.

- 17.6. **Résiliation pour justes motifs.** Au demeurant, le Prestataire peut résilier le Contrat avec effet immédiat en cas de violation grave par le Client de ses obligations découlant du Contrat (en particulier en cas de violation de l'art. 7.3), étant précisé que si la violation du Client peut être corrigée, à la seule appréciation du Prestataire, le Prestataire donnera d'abord au Client un préavis écrit de 20 jours pour corriger cette violation à l'entière satisfaction du Prestataire. Le Prestataire peut également résilier le contrat en cas de violation des droits de tiers ou de risque de violation de ces droits, du fait de l'utilisation par le Client des Services.

- 17.7. **Effets de la résiliation.** Le Contrat prend automatiquement fin à l'annulation du Plan d'Abonnement, à moins que le Client ne renouvelle son abonnement dans le cadre d'un nouveau Plan d'Abonnement (auquel cas le Contrat se poursuivra selon les termes du nouveau Plan d'Abonnement). En cas de non-renouvellement ou de résiliation du Contrat, et outre les conséquences décrites ailleurs dans les CG:

- (a) le Prestataire cesse de fournir et le Client cesse d'utiliser les Services;
- (b) tous les droits d'utilisation et d'accès accordés au Client en vertu des présentes (notamment en vertu de l'art. 2) prennent automatiquement fin. Tous les accès aux Solutions et les identifiants sont désactivés et supprimés;
- (c) le Client doit supprimer définitivement toute partie des Solutions et/ou du Contenu stockée ou installée sur ses systèmes informatiques, le cas échéant;
- (d) les Informations Confidentielles doivent être retournées à la Partie Divulgatrice et/ou supprimées définitivement de tout support de la Partie Réceptrice, à la discréption de la Partie Divulgatrice, et la Partie Réceptrice doit cesser d'utiliser les Informations Confidentielles ; et
- (e) toutes les Redevances déjà payées par le Client restent acquises au Prestataire et ne sont pas remboursables au Client. Le Client s'acquittera immédiatement de tous les montants dus au Prestataire.

Après la fin du Contrat, les dispositions relatives à la limitation de la responsabilité, à la confidentialité, à la protection de données et aux paiements ainsi que d'autres dispositions qui, par leur nature, ont vocation à rester en vigueur, survivent.

18. Divers

- 18.1. **Indépendance.** Les Parties sont indépendantes l'une de l'autre, et aucune des Parties n'a le droit ni l'autorité d'engager ou obliger l'autre. Aucun élément du Contrat ne saurait être interprété

- comme créant un contrat de travail ou un contrat de société simple entre les Parties
- 18.2. **Sous-traitants.** Le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants pour la fourniture des Services. Le recours à des sous-traitants par le Prestataire ne libère pas de ses obligations en vertu des présentes, qui sont imposés aux sous-traitants.
- 18.3. **Force Majeure.** Aucune des Parties ne peut être considérée en défaut si l'exécution de ses obligations (à l'exception de ses obligations de paiement), en tout ou partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure telle qu'une catastrophe naturelle d'une intensité particulière, guerre, épidémie, émeute, grève, hacking ou panne électrique ou du réseau Internet, ou tout autre cause raisonnablement hors de son contrôle.
- 18.4. **Modification.** Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CG, ou de modifier la tarification des Services. Le Prestataire informera par avance le Client, par e-mail ou par tout autre moyen utile, de toute modification notable des conditions avant leur entrée en vigueur. La poursuite de l'utilisation du Service par le Client après cette notification constituera une acceptation des CG telles que modifiées.
- 18.5. **Intégralité.** Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace toutes les déclarations, ententes ou accords antérieurs que les Parties auraient pu passer en relation avec son objet.
- 18.6. **Hiérarchie.** En cas d'incohérence ou de contradiction entre les dispositions des CG et celles de tout autre document contractuel, les CG priment, sous réserve de dérogations, suppressions ou ajouts contenus dans un tel document, citant les articles de ces CG qui sont modifiées.
- 18.7. **Divisibilité.** Si une disposition du Contrat devait se révéler nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, les Parties la remplaceront par une disposition produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possible de ceux de la disposition invalide. En tous les cas, le reste du Contrat restera en force et continuera à lier les Parties.
- 18.8. **Forme électronique.** Les termes "signature", "signer" et autres termes similaires dans le Contrat sont réputés inclure la signature électronique non qualifiée (notamment YouSign/YouTrust ou tout autre fournisseur de signatures électroniques équivalent), laquelle a le même effet juridique, la même validité et la même force probante qu'une signature manuscrite; au demeurant, le terme "par écrit" et autres termes similaires incluent les communications par emails ou autre format électronique.
- 18.9. **Absence de renonciation.** Le fait pour une Partie de ne pas exercer un droit que le Contrat lui confère, ou le retard à l'exercer, ne saurait être considéré comme une renonciation à ce droit et ne saurait empêcher ou restreindre l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit que le Contrat lui confère.
- 18.10. **Cession.** Aucune des Parties ne pourra céder et transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à un tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie ; toutefois, le Prestataire peut céder et transférer l'ensemble de ses droits et obligations au titre du Contrat à tout tiers acquérant la totalité ou la quasi-totalité de ses activités liées aux Services et/ou aux Solutions, sans le consentement du Client.
- 18.11. **Tiers.** Sous réserve de l'art. 16 CG, le Contrat lie uniquement les Parties (et leurs successeurs et ayants droit légitimes respectifs) et ne s'applique qu'à leur profit. Le Contrat n'a ni pour objet ni pour conséquence de conférer à un tiers des droits, avantages ou recours de quelque nature que ce soit.

19. Droit applicable et for

- 19.1. **Droit applicable.** Le Contrat et la fourniture des Services sont régis par le droit matériel suisse, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.
- 19.2. **For.** Tout litige se rapportant au Contrat ou aux Services sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents au siège du Prestataire. Nonobstant ce qui précède, rien dans les présentes CG n'empêche le Prestataire de demander des mesures provisionnelles ou tout autre moyen de droit disponible dans toute juridiction en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle ou des clauses sur la confidentialité.
- 19.3. **Médiation.** En cas de litige au sujet du présent Contrat, les Parties décident d'ores et déjà de recourir à la médiation avant de saisir les tribunaux.

The logo for SOLARSPLIT features the word "SOLARSPLIT" in a bold, white, sans-serif font. To the left of the letter "S", there is a stylized graphic element consisting of a yellow circle with radiating lines and a blue curved shape that resembles a stylized "S" or a path.